

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2022

Membres présents : Mesdames et Messieurs Jacques-André Boquet, Didier Lamoureux, Dominique Guinot, Nicolas Deuquet, Sylvain Mauchaussat, David Lamoureux, Xavier Devaux, Aurélia Fluteau, Isabelle Martini, Françoise Demonja, Géraldine Wetzstein.

Membres excusés : Mme Isabelle Evrard a donné pouvoir à Mme Aurélia Fluteau, M. Jérôme Ducher a donné pouvoir à M. Jacques-André Boquet. Mme Arnela Salkanovic Tessier a donné procuration à Monsieur Didier Lamoureux. Monsieur Rémi Durin.

Secrétariat de séance : Madame Aurélia Fluteau.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 24 février 2022 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 24 février 2022.

Informations du maire dans le cadre de ses délégations : Pas d'objet.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : « **Subventions 2022** »

Présentation au conseil de la procédure de conseil du centre de gestion.

Madame Cécile Roussel, conseillère en organisation présente au conseil municipal la mission de conseil en réorganisation du centre de gestion de la fonction publique de la Creuse.

1- Dossiers en cours :

Modification du coût de la mission de conseil.

Par délibération n°2021-08-05 en date du 26 août 2021, l'équipe municipale a décidé de lancer la procédure assurée par le Centre de gestion de la Creuse dans le cadre d'une mission de conseil en organisation dans le but d'« Améliorer la qualité de service public en renforçant la qualité de vie au travail des agents territoriaux par l'accompagnement organisationnel des changements structurels des collectivités ».

Après deux entrevues avec le CDG, il est proposé de modifier la proposition d'intervention établie en août 2021 ce qui engendre un coût supplémentaire de 300,00 € soit un montant total de prestation de 3 600,00 €.

Lecture est faite du projet de convention à signer avec le CDG.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la signature de la convention, accepte le coût de 3 600,00 €, les crédits sont prévus au budget primitif 2022 et mandate Monsieur le Maire à signer et prendre les mesures nécessaires aux effets ci-dessus.

Convention avec le centre de gestion pour les dossiers CNRACL.

Vu la délibération n°2017-01-03 du Conseil municipal en date du 24 février 2017, vu la convention avec le Centre de Gestion de la FPT de la Creuse et notamment son article 7, considérant qu'une nouvelle convention de partenariat entre la Caisse des dépôts et Consignations et le CDG de la Creuse a été signée pour la période 2020 – 2022,

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le CDG de la Creuse est un intermédiaire entre la CNRACL et les Communes et qu'il assure actuellement un certain nombre de missions pour la collectivité.

La dématérialisation de certains actes rend nécessaire la mise en place d'un conventionnement régissant les relations du Centre et les Collectivités affiliées dans ses compétences en matière de retraite.

Après lecture de la nouvelle convention Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le Centre de gestion de la Creuse et la commune de La Celle Dunoise, autorise le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier, dit que les crédits pour la contribution financière ont été prévus au budget primitif 2022.

Installation de capteurs de CO2 et demande de subventions.

Monsieur Dominique Guinot, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que deux capteurs de CO2 ont été commandés pour être mis en place, dans les salles de classe de l'école primaire de La Celle Dunoise en application des recommandations de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale faisant suite à l'avis rendu par le Haut conseil de la santé publique. Ces capteurs permettront de déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans ces locaux communaux.

Il explique qu'une subvention peut être sollicitée auprès des services de l'Etat. Le montant de l'aide sera déterminé en tenant compte du nombre d'élèves (montant forfaitaire de 8,00 € par élève).

Les capteurs ont été commandés et devraient être installés prochainement. Le coût s'élève à 466,92€ TTC soit une aide à hauteur de 152 € à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande à bénéficier de l'aide de l'Etat, mandate Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, les crédits ayant été prévus au Budget primitif 2022.

2- Finances communales :

Approbation du compte de gestion 2021 budget principal

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte administratif 2021 budget principal

Monsieur Didier Lamoureux est désigné et élu Président pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif qui s'établit ainsi : En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 564 404.43€ et les dépenses à 528 628.52 € soit un excédent de 35 775.91€ pour 2021 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 88 355.08 € soit un solde d'exécution cumulé positif de 124 130.99 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 95 322.86 € et les dépenses à 96 028.87 € soit un déficit de 706.01 € pour 2021 auquel s'ajoute le déficit antérieur de 35 080.98 € soit un solde d'exécution cumulé négatif de 35 786.99 €.

Les restes à réaliser de 2021 font apparaître un solde à néant.

Monsieur Jacques-André Boquet, Maire, se retire de la séance le temps du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 du budget principal.

Affectation des résultats 2021 du budget principal au budget primitif 2022

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce jour les comptes de gestion et administratif 2021 résumés comme ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Montant		Montant
Excédent antérieur reporté 2020	88 355.08	Résultat d'investissement reporté 2020	-35 080.98
Résultat de l'exercice 2021	35 775.91	Solde d'exécution de l'exercice 2021	-706.01
Solde d'exécution cumulé	+124 130.99	Solde d'exécution cumulé	- 35 786.99
		<u>Restes à réaliser :</u>	
		Recettes.....	0.00
		Dépenses.....	0.00
			<u>0.00</u>
		SOLDE NEGATIF	
TOTAL à AFFECTER	124 130.99	BESOIN DE FINANCEMENT	35 786.99

Délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2022).....	35 786.99
2 – Affectation complémentaire en « Réserves » (Crédit au compte 1068 sur BP 2022).....	0.00
3 – Reste sur excédent d'investissement à reporter au BP 2022 (Ligne 001).....	
4 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 (Ligne 002 – Report à nouveau créiteur)	88 344.00

Approbation du compte de gestion 2021 du budget assainissement

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget assainissement de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte administratif 2021 du budget assainissement

Monsieur Didier Lamoureux est désigné et élu Président pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif qui s'établit ainsi :

En exploitation, les recettes de l'exercice s'élèvent à 40 320.88 € et les dépenses à 32 329.53 € soit un excédent de 7 991.35 € pour 2021, auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur de 699.33 € soit un solde d'exécution cumulé positif de 8 690.68 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 173 886.06 € et les dépenses à 42 626.95 € soit un excédent de 131 259.11 € pour 2021 auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur de 7 556.90 € soit un solde d'exécution cumulé positif de 138 816.01 €. Les restes à réaliser de 2021 font apparaître un solde néant.

Monsieur Jacques-André Boquet, Maire, se retire de la séance le temps du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 du budget assainissement.

Affectation des résultats 2021 du budget assainissement au budget primitif 2022

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce jour les comptes de gestion et administratif 2021 résumés comme ci-dessous :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Montant		Montant
Solde antérieur reporté 2020	+ 699.33	Excédent antérieur reporté 2020	+ 7 556.90
Résultat de l'exercice 2021	+ 7 991.35	Solde d'exécution de l'exercice 2021	+ 131 259.11
-----	-----	-----	-----
Solde d'exécution cumulé	+ 8 690.68	Solde d'exécution cumulé	+ 138 816.01
		Restes à réaliser :	
		Dépenses.....	0.00
		Recettes.....	<u>0.00</u>
		Solde	0.00
		Solde positif	138 816.01
TOTAL à AFFECTER	+ 8 690.68	BESOIN DE FINANCEMENT	0.00

Délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante

- | | |
|---|--------------|
| 1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(Crédit au compte 106 sur BP 2022)..... | 0.00 |
| 2 – Affectation complémentaire en « Réserves »
(Crédit au compte 106 sur BP 2022)..... | 0.00 |
| 3 – Reste sur excédent d'investissement à reporter au BP 2022 (Ligne 001)..... | 138 816.01 € |

Vote des taux d'imposition 2022

Depuis la réforme de la fiscalité directe locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la commune est composé :

-de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

-de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

-de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) + la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) duquel est retranché la contribution liée à l'effet du coefficient correcteur instauré depuis la réforme. Pour rappel l'effet du coefficient correcteur s'obtient en appliquant ce dernier aux bases prévisionnelles de TFPB.

Il est proposé de reconduire en 2022 les niveaux votés par la commune en 2021, à savoir 53.57% pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 33.12% pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette année encore, les taux communaux ne subissent aucune augmentation à l'initiative de la collectivité.

Le produit fiscal attendu pour 2022 s'établit à 165 576 € au compte 73111 et 25792 € au compte 74834.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2022 et donc de les maintenir à :

Taxe foncière propriétés bâties (TFPB) : 33.12%

Taxe foncière propriétés non bâties (TFPNB) : 53.57%

Mandate le Maire pour signer les documents relatifs aux effets ci-dessus.

Budget principal budget primitif 2022

Monsieur Boquet, Maire présente une maquette de budget primitif pour 2022 du budget principal.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :	619 490,00 €	619 490,00 €
Section d'investissement :	303 545,99 €	303 545,99 €
TOTAL	923 035,99 €	923 035,99 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget principal arrêté comme ci-dessus.

Budget assainissement budget primitif 2022

Monsieur Boquet, Maire présente une maquette de budget primitif pour 2022 du budget assainissement.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	50 226,68 €	50 226,68 €
Section d'investissement	162 387,01 €	162 387,01 €
TOTAL	212 613,69 €	212 613,69 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 du budget assainissement arrêté comme ci-dessus.

Vote des subventions 2022

Le Conseil Municipal prend connaissance des diverses demandes de subventions et aides reçues en mairie ainsi que les pièces justificatives qui les accompagnent. Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

<i>Vote du Conseil Municipal</i>	<i>Nom</i>	<i>Montant en €</i>
----------------------------------	------------	---------------------

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 14 Vote : 14 pour : 14 contre : 0 abstentions: 0	Ecole de Musique 23 220 Bussière Dunoise	100,00
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 14 Vote : 14 pour : 14 contre : 0 abstentions: 0	Amicale Sapeurs-pompiers 23 220 Bussière Dunoise	100,00
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 14 Vote : 14 pour : 14 contre : 0 abstentions: 0	Conciliateurs de Justice 87 350 Panazol	100,00
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 14 Vote : 14 pour : 14 contre : 0 abstentions: 0	Comité des Fêtes Cellois 23 800 La Celle Dunoise	300,00
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 14 Vote : 14 pour : 14 contre : 0 abstentions: 0	Et au milieu coule la Creuse 23 800 La Celle Dunoise	300,00
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 14 Vote : 14 pour : 14 contre : 0 abstentions: 0	La Maison d'Icelle 23 800 La Celle Dunoise	1500,00
Total		2400,00

Des crédits ayant été inscrits au budget primitif 2022, article 6574 pour une enveloppe totale inscrite de 5 370,00 €.

3 – Divers

Monsieur Boquet, Maire, évoque l'accueil de réfugiés Ukrainiens dans notre commune. A terme deux familles pourraient devoir trouver un logement à la Celle Dunoise. Les logements communaux rue de la Marche seront disponibles à l'achèvement des travaux en cours. Le conseil municipal accepte le principe d'un accueil des réfugiés dans ces locaux. Monsieur Guinot précise que les associations pourront prendre en charge au moins en partie les frais d'accueil de ces familles.

Concernant encore l'aide aux réfugiés ukrainiens, Monsieur Boquet précise que les dons reçus lors de la collecte du 19 mars seront regroupés dans les locaux de la comcom le 5 avril puis déposés à Guéret le 6 avril. Seuls les vêtements sont exclus de cette collecte.

Monsieur Boquet considérant la fermeture des bureaux de vote lors des élections présidentielles à 19h00, présente un tableau modifié des tranches horaires de tenue du bureau de vote. Il y aura deux tranches de 2h30 pour assurer cette heure supplémentaire.

Monsieur Lamoureux annonce au conseil l'achèvement des travaux de peintures dans les gîtes touristiques. Monsieur Guinot confirme que la rénovation des gîtes a été appréciée lors de la visite de labellisation « Gîtes de France ».

Monsieur Boquet rappelle que dans le cadre du PLUi, il est utile de recenser les logements vacants de la commune. Plusieurs conseillers font remarquer qu'il n'est pas toujours simple de distinguer logements vides et résidences secondaires. Monsieur Boquet dit que cette différence peut être faite en interne par le personnel communal et propose à chaque conseiller de relever ces logements vacants selon le même principe que pour la distribution de la passerelle. Cette proposition est adoptée.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le conseil est déclaré clos à 23h00.